

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AOÛT
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 4,1% provenant de :

- l'augmentation de 11,1% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (1.558 MDH contre 770 MDH) et de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+4,8%), conjuguée à la baisse de la taxe professionnelle (-1,3%), de la taxe de services communaux (-0,8%) et de la taxe d'habitation (-2,2%);
- la diminution de 3,6% des impôts indirects qui s'explique principalement par la baisse de 4,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de 22% de la taxe sur les opérations de lotissement;
- l'accroissement de 20,9% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (1.529 MDH contre 939 MDH), des fonds de concours (853 MDH contre 680 MDH) et des recettes domaniales (515 MDH contre 442 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,5% suite à la hausse de 0,8% des dépenses de personnel, de 1,9% des autres dépenses de biens et services et de 4,2% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 10,6%, passant de 6,5 MMDH à fin août 2017 à 7,2 MMDH à fin août 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,7 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,8 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 531 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 3,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 277 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin août 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 38 MMDH dont 29,1 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2017	Prévisions 2018	Août 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>24 702</u>	<u>24 632</u>	<u>25 724</u>	<u>104%</u>	<u>4,1%</u>
1.1- Recettes fiscales :	21 136	19 959	21 411	107%	1,3%
<i>Impôts directs</i>	7 017	7 698	7 796	101%	11,1%
<i>Impôts indirects</i>	14 119	12 261	13 615	111%	-3,6%
1.2- Recettes non fiscales :	3 566	4 673	4 313	92%	20,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	442	657	515	78%	16,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	523	645	499	77%	-4,6%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 619	1 987	2 382	120%	47,1%
<i>Autres recettes</i>	982	1 384	917	66%	-6,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>14 972</u>	<u>29 618</u>	<u>15 193</u>	<u>51%</u>	<u>1,5%</u>
2.1- Biens et services :	14 064	28 503	14 247	50%	1,3%
<i>Personnel</i>	7 577	13 233	7 636	58%	0,8%
<i>Autres biens et services</i>	6 487	15 270	6 611	43%	1,9%
2.2-Intérêts de la dette :	908	1 115	946	85%	4,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>9 730</u>	<u>-4 986</u>	<u>10 531</u>		
4- INVESTISSEMENT²	6 534	34 415	7 224	21%	10,6%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	17	-36	6		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	260	-5 153	525		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>3 473</u>	<u>-44 590</u>	<u>3 838</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-3 473</u>	<u>44 590</u>	<u>-3 838</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 266	663	1 994		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 023	-1 380	-1 125		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 716	45 307	-4 707		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2017	Prévisions 2018	Août 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	21 136	19 959	21 411	107%	1,3%
IMPÔTS DIRECTS	7 017	7 698	7 796	101%	11,1%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 832	2 635	2 809	107%	-0,8%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 152	2 046	2 125	104%	-1,3%
<i>Taxe d'habitation³</i>	279	317	273	86%	-2,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	984	982	1 031	105%	4,8%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	406	859	861	100%	112,1%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	364	859	697	81%	91,5%
IMPÔTS INDIRECTS	14 119	12 261	13 615	111%	-3,6%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	12 336	10 326	11 790	114%	-4,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	200	250	200	80%	0,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	460	560	448	80%	-2,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	132	163	103	63%	-22,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	122	138	143	104%	17,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	128	155	134	86%	4,7%
<i>Taxe de séjour</i>	132	99	156	158%	18,2%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	170	85	194	228%	14,1%
<i>Autres impôts indirects</i>	439	485	447	92%	1,8%
RECETTES NON FISCALES	3 566	4 673	4 313	92%	20,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	442	657	515	78%	16,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	523	645	499	77%	-4,6%
<i>Fonds de concours</i>	680	343	853	249%	25,4%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	339	421	304	72%	-10,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	230	2	1%	
<i>Subventions</i>	939	1 644	1 529	93%	62,8%
<i>Recettes diverses</i>	643	733	611	83%	-5,0%
TOTAL DES RECETTES	24 702	24 632	25 724	104%	4,1%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 187	3 169	18 368	25 724
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	316	172	4 099	4 587
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	316	137	2 405	2 858
<i>Produits des services</i>	0	0	540	540
<i>Produits des biens</i>	0	35	1 154	1 189
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	123	0	5 084	5 207
Taxe sur les services communaux	123	0	2 686	2 809
Taxe professionnelle	0	0	2 125	2 125
Taxe d'habitation	0	0	273	273
1.3- Ressources transférées :	3 748	2 997	9 185	15 930
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	158	2 815	8 817	11 790
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 558	0	0	1 558
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	200	0	0	200
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 832	182	368	2 382
2- DEPENSES ORDINAIRES	794	1 693	12 706	15 193
2.1- Biens et services :	619	1 639	11 989	14 247
<i>Personnel</i>	107	1 337	6 192	7 636
<i>Autres biens et services</i>	512	302	5 797	6 611
2.2-Intérêts de la dette	175	54	717	946
3- SOLDE ORDINAIRE	3 393	1 476	5 662	10 531
4- INVESTISSEMENT	2 787	1 699	2 738	7 224
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	4	6
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	7	-42	560	525
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	615	-265	3 488	3 838
8- FINANCEMENT :	-615	265	-3 488	-3 838
<i>Recettes d'emprunt</i>	412	780	802	1 994
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-174	-59	-892	-1 125
<i>Variation de l'excédent</i>	-853	-456	-3 398	-4 707

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin août 2018 laisse apparaître une hausse de 4,1% des ressources et de 1,5% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 7,2 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 531 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,8 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 25,7 MMDH en augmentation de 4,1% par rapport à fin août 2017. Ceci s'explique par la hausse de 6,7% des recettes transférées et de 1,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la diminution de 1,1% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	14 925	14 281	15 930	6,7%
Gérées par l'Etat	5 263	4 998	5 207	-1,1%
Gérées par les collectivités	4 514	5 353	4 587	1,6%
TOTAL	24 702	24 632	25 724	4,1%

1.1-RECETTES FISCALES

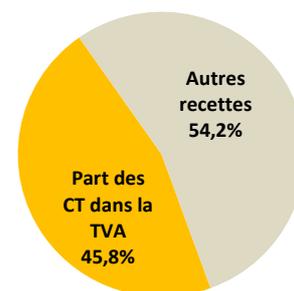
Les recettes fiscales ont atteint 21,4 MMDH, en augmentation de 1,3% par rapport à leur niveau à fin août 2017, suite à la hausse de 11,1% des impôts directs et à la baisse de 3,6% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 83,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 15,9 MMDH à fin août 2018 contre 14,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 6,7%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (1.558 MDH contre 770 MDH)⁴, des subventions (1.529 MDH contre 939 MDH) et des fonds de concours (853 MDH contre 680 MDH), conjuguée à la baisse de 4,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (11,8 MMDH contre 12,3 MMDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 45,8% de leur part dans le produit de la TVA.

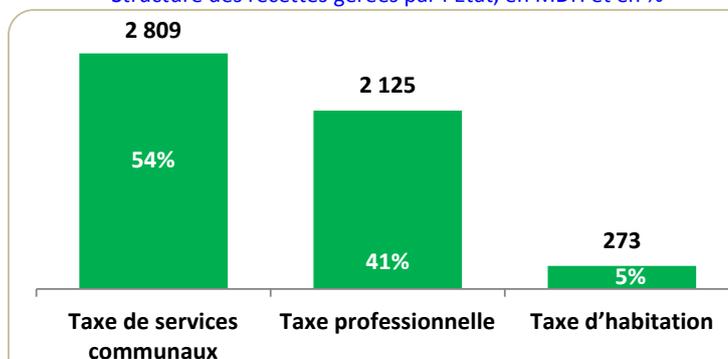
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin août 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.207 MDH contre 5.263 MDH un an auparavant, soit une diminution de 1,1%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-1,3%), de la taxe de services communaux (-0,8%) et de la taxe d'habitation (-2,2%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

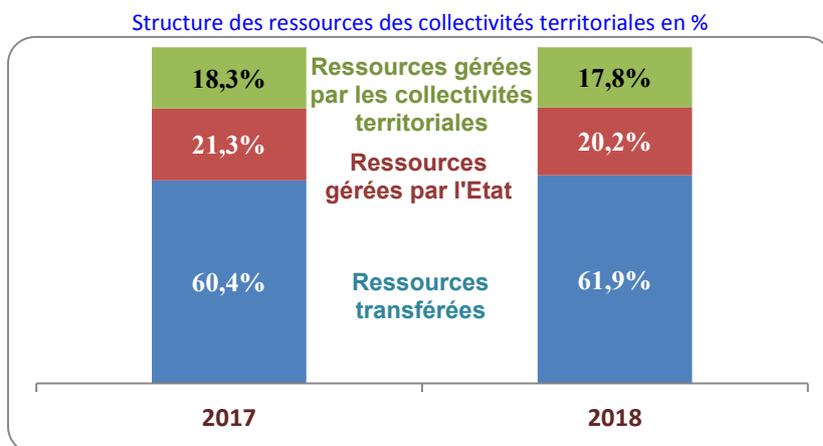


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4,6 MMDH à fin août 2018 contre 4,5 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.031 MDH), les recettes domaniales (515 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (499 MDH), la taxe sur les opérations de construction (448 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (304 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin août 2017 et fin août 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4,3 MMDH, en augmentation de 20,9% par rapport à leur niveau à fin août 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (1.529 MDH contre 939 MDH), des fonds de concours (853 MDH contre 680 MDH) et des recettes domaniales (515 MDH contre 442 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (1.486 MDH contre 892 MDH).

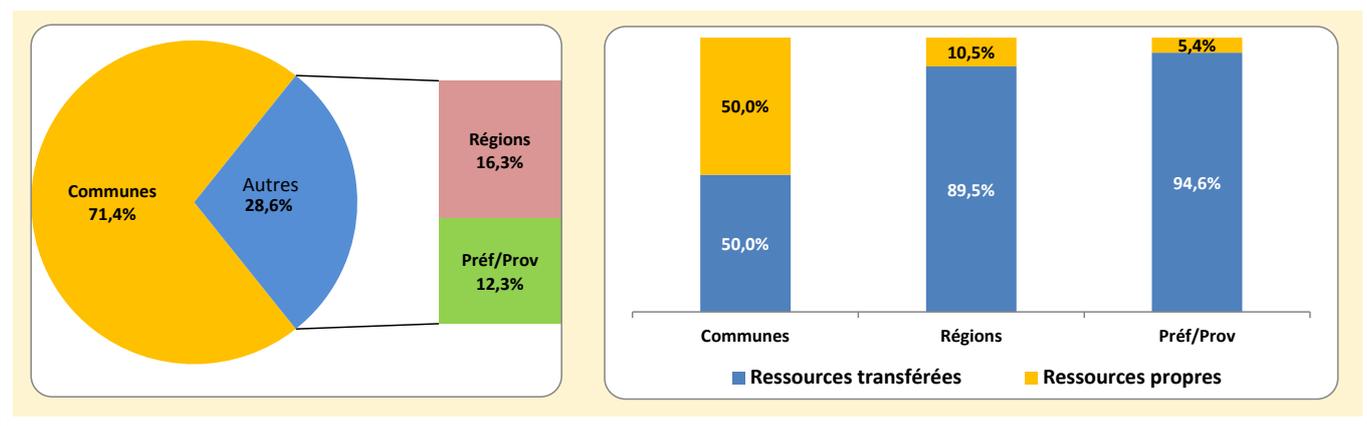
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (633 MDH contre 309 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel de (280 MDH contre 254 MDH) et des produits de vente de terrains non bâtis (54 MDH contre 26 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 18,4 MMDH et représentent 71,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant les huit premiers mois de 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 50% des recettes des communes contre 89,5% pour les régions et 94,6% pour les préfetures et provinces.



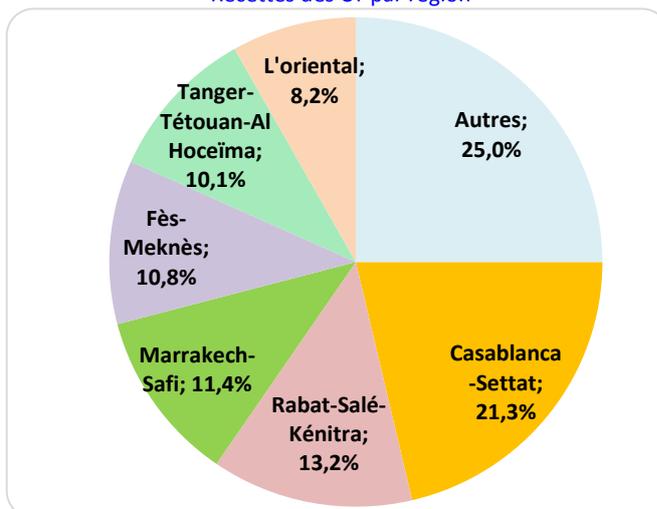
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5,5 MMDH) représentent 21,3% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,2% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,3%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 228	2 172	2 087	5 487
Rabat-Salé-Kénitra	646	991	1 766	3 403
Marrakech-Safi	624	481	1 815	2 920
Fès-Meknès	433	342	2 007	2 782
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	546	456	1 594	2 596
L'oriental	271	205	1 627	2 103
Souss-Massa	363	353	1 123	1 839
Béni Mellal-Khénifra	254	150	1 189	1 593
Laâyoune-Sakia El Hamra	84	0	975	1 059
Drâa-Tafilalet	92	44	913	1 049
Guelmim-Oued Noun	40	13	497	550
Dakhla-Oued Ed Dahab	6	0	337	343
TOTAL	4 587	5 207	15 930	25 724

2- DEPENSES

A fin août 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 23,5 MMDH, en hausse de 4,5% par rapport à leur niveau à fin août 2017. Elles se composent à hauteur de 64,5% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin août 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 15,2 MMDH, soit une augmentation de 1,5%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 0,8% des dépenses de personnel, de 1,9% des autres dépenses de biens et services et de 4,2% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	7 577	13 233	7 636	58%	0,8%
Autres biens et services	6 487	15 270	6 611	43%	1,9%
Intérêts dette	908	1 115	946	85%	4,2%
TOTAL	14 972	29 618	15 193	51%	1,5%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin août 2018 ont atteint 7.636 MDH contre 7.577 MDH à fin août 2017, soit une hausse de 0,8%. Les salaires représentent 50,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 64,8% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.611 MDH à fin août 2018 contre 6.487 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 49,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 946 MDH à fin août 2018 contre 908 MDH un an auparavant, en hausse de 4,2%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin août 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,7 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

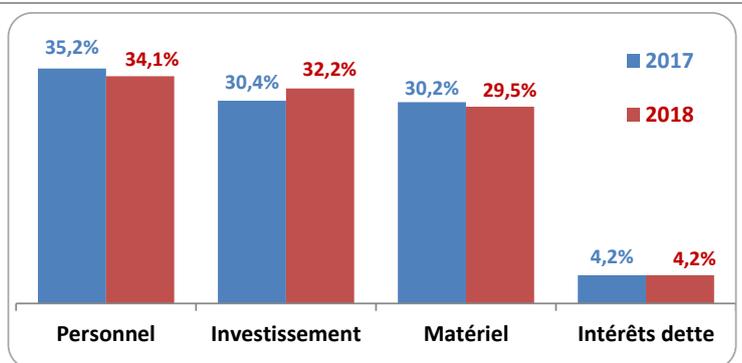
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 7,2 MMDH à fin août 2018 contre 6,5 MMDH à fin août 2017, soit une hausse de 10,6%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (2.745 MDH contre 2.239 MDH) et des projets intégrés (1.661 MDH contre 1.329 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (1.506 MDH contre 1.760 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 760	10 392	1 506	14%	-14,4%
Projets intégrés⁶	1 329	5 969	1 661	28%	25,0%
Acquisitions immobilières	474	6 500	495	8%	4,4%
Acquisitions mobilières⁷	637	2 197	536	24%	-15,9%
Programmes nationaux⁸	2 239	7 270	2 745	38%	22,6%
Subventions	95	2 087	281	13%	195,8%
TOTAL	6 534	34 415	7 224	21%	10,6%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2017 et fin août 2018 fait ressortir la baisse des parts des dépenses de personnel et des dépenses des matériels, conjuguée à la hausse de la part des dépenses d'investissement et la stagnation de celle des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

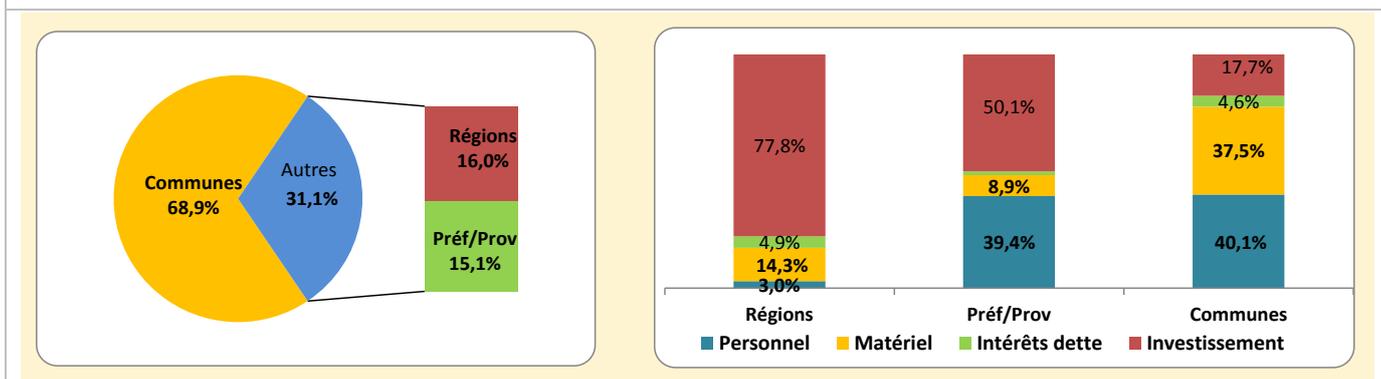
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 15,4 MMDH, les dépenses totales des communes représentent 68,9% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin août 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin août 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (40,1%) et des préfectures et provinces (39,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 77,8% de dépenses d'investissement, 14,3% de dépenses de matériel, 4,9% des charges en intérêts de la dette et 3% des dépenses de personnel.

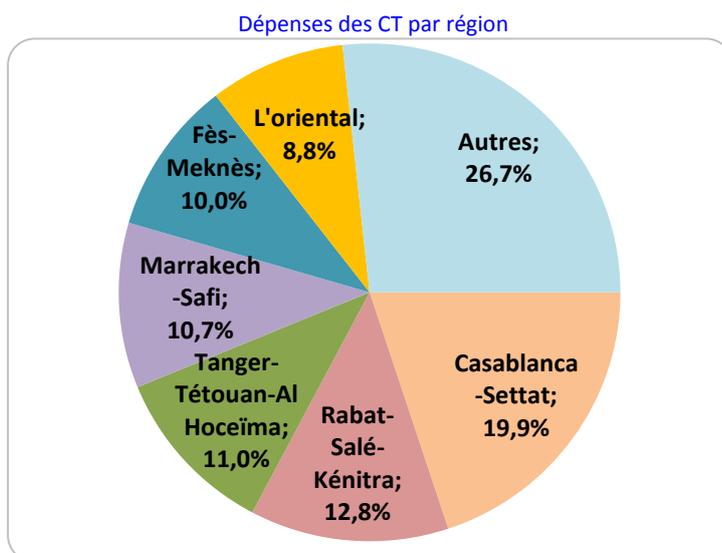


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4.466 MDH) représentent 19,9% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 567	1 405	265	1 229	4 466
Rabat-Salé-Kénitra	1 043	971	109	750	2 873
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	688	661	64	1 063	2 476
Marrakech-Safi	797	824	61	724	2 406
Fès-Meknès	933	677	118	510	2 238
L'oriental	734	432	67	735	1 968
Souss-Massa	512	393	100	650	1 655
Béni Mellal-Khénifra	521	377	51	466	1 415
Laâyoune-Sakia El Hamra	291	308	36	382	1 017
Drâa-Tafilalet	315	181	42	346	884
Guelmim-Oued Noun	164	315	17	291	787
Dakhla-Oued Ed Dahab	71	67	16	78	232
TOTAL	7 636	6 611	946	7 224	22 417

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin août 2018 des soldes positifs de 6 MDH et de 525 MDH respectivement contre un solde positif de 17 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 260 MDH pour les comptes spéciaux à fin août 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,8 MMDH à fin août 2018 contre un excédent global de 3,5 MMDH enregistré un an auparavant.

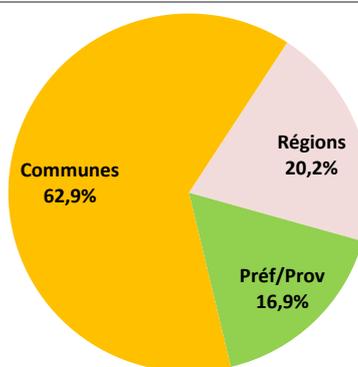
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.994 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.125 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,7 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin août 2018 se sont élevés à 38 MMDH, dont 29,1 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 62,9% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin août 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.